


MEDIAPART
DOSSIER L'argent libyen de Sarkozy

« Une corruption d'une intensité jamais atteinte » : la charge des parties civiles au procès Sarkozy-Kadhafi

Les avocates et avocats d'associations anticorruptions et des familles de victimes de l'attentat contre le DC-10 d'UTA ont plaidé lundi, au procès des financements libyens, devant la chaise vide de Nicolas Sarkozy, qui n'a pas daigné venir les écouter.

Fabrice Arfi

25 mars 2025 à 07h47

Elles forment un ensemble disparate que l'on appelle société civile. Ici, des organisations non gouvernementales qui luttent contre la corruption et les atteintes à la probité. Là, des familles de victimes de l'attentat terroriste contre l'avion de ligne DC-10 de la compagnie UTA, qui avait fait 170 morts en 1989. En théorie, elles n'ont rien en commun et pourtant le procès des financements libyens les a réunies pendant plus de deux mois sur le même banc des parties civiles, dont la journée du 24 mars a été consacrée aux plaidoiries de leurs avocats.

Par son ampleur et sa gravité, le procès Sarkozy-Kadhafi est un procès de corruption historique. D'où la présence des trois associations spécialisées Sherpa, Anticor et Transparency International, qui, pour la première fois de leur existence, ont fait front commun dans une même audience.

Mais c'est aussi le procès d'une corruption dont l'une des contreparties reprochées à l'équipe Sarkozy est la promesse d'amélioration de la situation judiciaire du numéro deux du régime libyen, Abdallah Senoussi, le cerveau de l'attentat contre le DC-10, condamné à la perpétuité en 1999 et recherché depuis par la France. D'où la présence de 114 membres de familles de victimes du DC-10, qui ont

décidé de prendre part aux débats.



Vincent Brengarth, avocat de l'association anticorruption Sherpa.

© Thibaud Mortiz / AFP

Le mépris de la politique pour la société civile a pris la forme, lundi, d'un siège vide. L'ancien président Nicolas Sarkozy n'a pas cru bon venir écouter ce que les parties civiles, c'est-à-dire les victimes de l'infraction présumée dont il est l'alpha et l'oméga, d'après l'accusation, avaient à lui dire. Éric Woerth était également absent, tout comme Brice Hortefeux, frappé par un deuil, selon *Le Figaro*, et Claude Guéant, très affaibli par la maladie.

Plus ancienne partie civile dans ce dossier – elle s'est constituée à l'ouverture de l'enquête judiciaire en 2013 –, l'association Sherpa a évoqué par la voix de son avocat, Vincent Brengarth, « *un procès emblématique de faits de corruption qui ont atteint une intensité jamais atteinte* ». C'est pourquoi il a voulu se faire à la barre le relais du « *souffle citoyen de la société civile* » qui doit porter le tribunal de Paris dans sa décision, car « *pèse [sur lui] une attente considérable* ».

« *Dans ce dossier, il y a de nombreux politiques mais ce n'est pas un procès politique* », a-t-il affirmé, se disant « *stupéfait* » par l'absence de Nicolas Sarkozy durant les plaidoiries des parties civiles.

À rebours de certains récits médiatiques voire des

manipulations de presse qui ont pu exister dans cette affaire – comme la fausse rétractation de Ziad Takieddine –, M^e Brengarth a d'abord souligné l'« *extraordinaire richesse de ce dossier* ». « *On nous a répété à l'envi qu'il y avait une absence de preuves. Tout démontre le contraire. C'est la caverne d'Ali Baba de la preuve !* »

L'avocat de Sherpa a relevé, en miroir, le « *caractère faillible de la défense* ». « *On attendait des explications claires comme de l'eau de roche. On a eu des invraisemblances qui ont frisé la désinvolture. Certaines juridictions n'en auraient pas accepté le quart, ni le dixième.* »

Pour lui, « *l'ossature de l'accusation a été confirmée* » par les vingt-neuf journées de débats qui se sont tenues depuis l'ouverture du procès le 6 janvier. M^e Brengarth a stigmatisé la « *logique clanique de la défense qui s'est dessinée avec beaucoup de netteté* » au fil des audiences. Avec des prévenus « *ontologiquement dans le déni* » qui ont pris soin de calquer leurs dépositions sur celles de Nicolas Sarkozy.

Nier jusqu'à l'absurde

C'est aussi ce qu'a plaidé l'avocat Vincent Ollivier, défenseur d'une vingtaine de familles de victimes de l'attentat contre le DC-10. Il a dénoncé un « *étalage de mensonges* » de la part des prévenus, « *qui n'ont eu aucune difficulté à nier l'évidence* ». « *C'est une insulte à notre intelligence et à celle de la justice.* »

Il a tancé cette stratégie qui a consisté à « *nier, nier, nier jusqu'à l'absurde* », qu'il s'agisse des rencontres secrètes à Tripoli de Claude Guéant et Brice Hortefeux avec le terroriste Senoussi, de leur fréquentation officieuse des intermédiaires Ziad Takieddine et Alexandre Djouhri, de l'argent libyen perçu par Thierry Gaubert aux Bahamas, de la location par Claude Guéant d'une chambre forte à la BNP le temps de la campagne présidentielle de 2007, des espèces qui ont circulé en grosses coupures sous le regard d'Éric Woerth durant cette même campagne, ou encore de la double exfiltration du directeur de cabinet de Kadhafi, Bachir Saleh, par la France.

Tout cela lui a fait dire que pour Nicolas Sarkozy, « *l'homme le moins bien informé de France, qui ne sait rien sur rien* », ce « *procès a été la continuation de la politique par d'autres moyens* ».

M^e Ollivier a confié qu'au début du procès « *l'espoir* » de ses clients était que tout fût faux. Que, non, la démocratie française n'avait été pas stipendiée par une dictature étrangère et que dans la corbeille des négociations il n'y avait pas eu la levée du mandat d'arrêt d'Abdallah Senoussi, chef des services secrets militaires du régime et beau-frère de Kadhafi.

Mais cet « *espoir a été déçu* », a affirmé M^e Ollivier, constatant au terme des débats que les prévenus avaient bien formé un « *groupe* » qui a agi « *aux fins de satisfaire l'ambition personnelle de Nicolas Sarkozy en disposant de ressources occultes* » et qui a « *joué au bonneteau avec la mémoire* » des victimes de l'attentat. Pour lui, les débats ont clairement établi que l'équipe Sarkozy avait bien « *envisagé l'absolution de l'assassin [Senoussi – ndlr] et la réhabilitation de celui qui a armé sa main [Kadhafi – ndlr]* ».

Évoquant le sort de l'une de ses clientes, Yohanna Brette, qui a perdu sa mère hôtesse de l'air dans l'attentat quand elle était encore bébé, son avocate Laure Heinich a rappelé combien « *le sens de l'État* » n'était pas un vain mot pour les familles de victimes, qu'elle défend en duo avec son confrère Vincent Ollivier. « *On ne peut pas devenir tout seul quelqu'un de bien dans ces circonstances sans le soutien de l'État. L'État est son autre jambe* », a expliqué M^e Heinich au sujet de sa cliente « *pupille de la Nation* », qui a « *l'État plein la bouche* ».

« **Mais quelle indécence quand Nicolas Sarkozy dit que la justice c'est pire quand c'est lui. Il aurait voulu être jugé comme les autres ? Réalise-t-il à quel point il a été bien traité ?** »

Me Laure Heinich, avocate de familles de victimes du DC-10

L'avocate a dit l'effroi des familles de victimes du DC-10, dont « *la mémoire a été une monnaie d'échange* » dans cette histoire, quand elles ont découvert que la France, pays directement frappé par le terrorisme aveugle de Kadhafi, a

déroulé le tapis rouge sous les pieds du dictateur libyen en décembre 2007. « *Quand Kadhafi a été accueilli en grande pompe, on avait tous pressenti dans nos chairs que ça clochait. Il a fallu attendre aujourd'hui pour mettre des mots et des qualifications juridiques dessus.* »

M^e Heinich a dénoncé l'attitude à la barre de Nicolas Sarkozy, qui « *a eu la parole plus que n'importe quel autre prévenu* ». « *Mais quelle indécence quand il dit que la justice c'est pire quand c'est lui. Il aurait voulu être jugé comme les autres ? Réalise-t-il à quel point il a été bien traité ?* »

« *Rien ne les arrête* », a-t-elle aussi déploré, s'agissant de certains moyens de défense utilisés par les avocats de Nicolas Sarkozy, notamment au sujet d'un enregistrement clandestin produit en plein milieu du procès et qui était censé innocenter l'ancien président – en vain. « *Une escroquerie à l'opinion publique* », cingle-t-elle.

Dénonçant la stratégie de politiques qui ne tiennent « *aucun compte de la vérité* », M^e Heinich a terminé sa plaidoirie en disant que « *[leur] métier [d'avocat] [leur] a appris que tout est possible et qu'il ne consiste pas à croire* » : « *Nous sommes là pour des indices, des preuves, des charges, des faisceaux.* »

La notion de preuve

La preuve, justement. Selon l'avocate d'Anticor, Claire Josserand-Schmidt, le dossier est rempli d'« *éléments entrelacés dans une chronologie qui ne laissera la place à aucune coïncidence* ». « *La preuve parfaite n'existe pas dans les dossiers de corruption. Il n'y aura pas de virement du compte de Kadhafi sur celui de Sarkozy* », a-t-elle plaidé, rappelant que « *le faisceau d'indices, précis, graves et concordants, c'est lui qui fait la preuve* » en droit.

L'avocat de Transparency International, François de Cambiaire, est du même avis. « *Dès lors que l'on scrute les faits, on comprend tout* », a-t-il assuré, affirmant qu'il y avait dans le dossier libyen « *foultitude de faits, sans doute trop* ». « *Tout se tient, du début à la fin* », a-t-il ajouté, rappelant que « *la corruption ne s'opère pas par l'envoi d'un mail du corrupteur au corrompu* ».

« *Il ne s'agit pas d'un dossier politique, ni d'une fable. Les fables, c'est pour les enfants sur des choses qui n'existent pas. Là, il y a des faits.* » Notamment les fameux carnets de Choukri Ghanem, dont le contenu sur les fonds libyens versés dans la perspective de l'élection de Sarkozy en 2007 a pu être vérifié par l'enquête.

Tous les avocats des parties civiles ont dit d'une même voix que l'argumentation des prévenus, qui voudrait que l'équipe Sarkozy ait été « *piégée* » par l'intermédiaire Ziad Takieddine dans le but d'« *escroquer* » la dictature Kadhafi, ne résistait pas à l'examen des faits.

Car le procès des financements libyens a vraiment accouché de cette thèse sur les bancs de la défense : si Guéant et Hortefeux ont rencontré secrètement Senoussi à Tripoli, c'est la faute de Takieddine qui leur a tendu un « *traquenard* » ; et si le régime a effectivement versé des fonds en pensant financer la campagne de 2007, c'est encore la faute de Takieddine qui a « *arnaqué* » son monde.

« *Il n'y a pas de corruption à l'insu de son plein gré* », a raillé M^e de Cambiaire. Avant que M^e Brengarth interroge le tribunal : « *Si votre juridiction devait relaxer Nicolas Sarkozy, quel serait votre raisonnement ? M. Kadhafi, qui était donc de bonne foi à évoquer le financement de la campagne de Sarkozy en 2011, aurait commis une erreur d'appréciation après avoir été escroqué par Ziad Takieddine ?* »

M^e Ollivier tranche, implacable : « *La théorie du piège n'explique pas pourquoi ce piège aurait été prévu par Ziad Takieddine dans une de ses notes antérieures, ni pourquoi Brice Hortefeux a retardé son vol pour passer une nuit en Libye, ni pourquoi en dépit de cette supposée trahison Ziad Takieddine a gardé ses entrées à l'Élysée jusqu'en 2009...* »

Le procès doit reprendre mardi 25 mars avec les plaidoiries de l'État libyen, lui aussi partie civile, et le début des réquisitions du Parquet national financier, qui doivent prendre fin jeudi.

Fabrice Arfi

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau